



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 août 2023 – 18h00
- PROCES VERBAL -

Date de la convocation : 23 août 2023

Séance ouverte à : 18h01

Séance levée à : 18h52

Président : Monsieur le Maire - Christian AMIRATY

Nombre de conseillers présents :

AMIRATY Christian - PERNIN Gabriel - ACHHAB Josette - TASSY René -
MULLER Bernard - PICAZO Marie-José - GRASSI Jeanne - GARCIA Aurélien -
VANNET Hervé - MAHIEU Jacqueline - CORDOLIANI Alain - PETIT Joane -
CORMONT Caroline - GIMENES Daniela - LIETO Tatiana - DJERALFIA Samira -
ROSSI Chloé - MAURIN Franck - GOUIRAN Jérôme - MANGIN Isabelle - CHEVALIER
Laure

Nombre de conseillers absents :

GONZALEZ Ghislaine - ROMET Jean-Paul - DESCAMPS André -
GOUGLER Guillaume - NIVON Alexis - PROSPERO Jean-Michel -
KALFALLI Christelle - GRECO Claudio

Nombre de conseillers représentés :

ROMET Jean-Paul - DESCAMPS André - GOUGLER Guillaume - NIVON Alexis -
PROSPERO Jean-Michel - KALFALLI Christelle - GRECO Claudio

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Scrutin public.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR RÉCEPTION
EN SOUS-PREFECTURE LE :

30 AOÛT 2023

Le Directeur Général des Services

Affichage durant deux mois

Du 30 août 2023
au 30 octobre 2023



ORDRE DU JOUR
Conseil municipal
Séance du 29 août 2023 – 18h00

0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 juin 2023
1. Décisions Municipales prises depuis le dernier Conseil Municipal.
2. Budget Primitif 2023 « Commune » - Décision Modificative n° 3
3. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône – FDADL 2023 – Aménagements d'un parking paysager à proximité du futur pôle santé sis résidence ENVI quartier la Mousseline



LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES
Conseil municipal
Séance du 29 août 2023 – 18h00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur chaque dossier proposé par Monsieur le Maire, a adopté les délibérations suivantes :

1. Décisions Municipales prises depuis le dernier Conseil Municipal.
2. Budget Primitif 2023 « Commune » - Décision Modificative n°3
3. Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône – FDADL 2023 – Aménagements d'un parking paysager à proximité du futur pôle santé sis résidence ENVI quartier la Mousseline

***** Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 18h01. *****

***** Madame ROSSI Chloé est désignée secrétaire de séance. *****

***** Madame ROSSI Chloé procède à l'appel nominal. *****

Les discussions ayant eu lieu au cours de la séance ont été filmées et sont disponibles sur le site de la commune à l'adresse suivante : <https://www.gignaclanerthe.fr/web-tv-gignac/retransmission-des-conseils-municipaux/>

***** Arrivée de Monsieur TASSY René à 18h04. *****

1. Compte rendu des décisions municipales prises par le Maire (art L.2122-22 et L.2122-23 – C.G.C.T.)

RAPPORTEUR : ROSSI Chloé

N° et date	Objet – montants €	RSP d'Istres
<p><u>2023-06-54</u> 06/06/2023</p>	<p>Accord-cadre à bons de commande sans publicité ni mise en concurrence préalables de services relatif au conseil, à l'assistance et à la représentation des intérêts de la commune dans le cadre de la procédure d'appel à l'encontre de l'ordonnance du Tribunal administratif du 06 avril 2023 – S.C.P. BOREL & DEL PRETE Montant maximum annuel : 10 000 € H.T.</p>	<p>07/06/2023</p>
<p><u>2023-06-55</u> 07/06/2023</p>	<p>Marché Public n°2018-13 - Marché d'assurances dommages aux biens, responsabilité civile et flotte automobile Lot 03 : Flotte automobile – SMACL ASSURANCES Modification n°1 relative à la diminution de 0,88 % du montant initial H.T. du marché SMACL ASSURANCES Montant HT : 199,00 €</p>	<p>21/06/2023</p>
<p><u>2023-06-56</u></p>	<p>N° annulé</p>	
<p><u>2023-06-57</u> 13/06/2023</p>	<p>Accord-cadre à bons de commande sans publicité ni mise en concurrence préalables de services relatif à une mission de conseil technique – 13180 GIGNAC-LA-NERTHE – SOCIETE IBTP CONSULT Montant maximum annuel H.T : 4 000,00 € Montant forfaitaire H.T : 2 000,00 €</p>	<p>13/06/2023</p>
<p><u>2023-06-58</u> 19/06/2023</p>	<p>Bail à ferme portant sur les parcelles cadastrée section AA n°58, 59, 60, 61 et 66 – M. Thibaud BEYSSON et Mme Caroline HUBLET Avenant n°1 : Modification de la consistance des biens immobiliers à usage agricole loués et fixation du fermage du bâtiment d'habitation à compter du 1^{er} juillet 2023 Montant annuel : 6 252,40 €</p>	<p>23/06/2023</p>
<p><u>2023-06-59</u> 20/06/2023</p>	<p>Bail à ferme portant sur les parcelles cadastrée section AS n°57, n°58 et n°59 – Mme Julie ANDRE Avenant n°2 : Modification de la consistance des biens immobiliers à usage agricole loués et fixation du fermage de la serre de production et de la plantation d'arbres fruitiers à compter du 1^{er} juillet 2023 et prolongation de la durée du bail à ferme d'une durée de 3 (TROIS) ans Montant annuel pour les terres nues : 64,29 € Montant annuel pour l'arboriculture fruitière: 240,23 €</p>	<p>23/06/2023</p>

<p><u>2023-06-60</u> 20/06/2023</p>	<p>Marché Public n°2023-03 : Travaux de rénovation de l'école élémentaire sise 6 avenue Jean Jaurès – 13180 GIGNAC-LA-NERTHE Lot 01 : Démolition, Désamiantage, Maçonnerie, Façades, Charpente, Couverture, Etanchéité, Sols Durs, Faïences, Electricité, Photovoltaïque, Ferronnerie, Ventilation Modification n°4 SAS MLC Montant HT : 4 450,00 €</p>	<p>23/06/2023</p>
<p><u>2023-06-61</u> 20/06/2023</p>	<p>Marché Public n°2023-03 : Travaux de rénovation de l'école élémentaire sise 6 avenue Jean Jaurès – 13180 GIGNAC-LA-NERTHE Lot 02 : Menuiseries extérieures, Menuiseries intérieures, Plâtrerie, Sols souples, Peinture, Climatisation, Plomberie, Espaces verts Modification n°3 SAS MLC Montant HT : 31 212,00 €</p>	<p>23/06/2023</p>
<p><u>2023-06-62</u> 20/06/2023</p>	<p>Accord-cadre à bons de commande pour l'impression de documents de communication, n°2019-11 Modification n°9 relative à l'ajout d'une ligne supplémentaire au Bordereau des prix unitaires ENTREPRISE RICCOBONO Sans incidence financière</p>	<p>23/06/2023</p>
<p><u>2023-06-63</u> 23/06/2023</p>	<p>Signature bail d'habitation Madame Sabrina BARTOLINI - logement de type 2 situé 2 Boulevard Camille PELLETAN – 13180 GIGNAC-LA-NERTHE Montant mensuel du loyer : 600,00 €</p>	<p>23/06/2023</p>
<p><u>2023-06-64</u> 26/06/2023</p>	<p>Accord-cadre de fournitures courantes et de services n°2023-04 : Contrôles et vérifications périodiques des équipements, des installations techniques des bâtiments communaux et des aires de jeux et équipements sportifs de la ville de GIGNAC-LA-NERTHE SAS APAVE EXPLOITATION FRANCE Lot 01 : Contrôles et vérifications périodiques des équipements et installations techniques des bâtiments communaux Montant maximum annuel HT : 20 000,00 € Lot 02 : Contrôles et vérifications périodiques des aires de jeux et équipements sportifs Montant maximum annuel HT : 5 000,00 €</p>	<p>26/06/2023</p>

<u>2023-06-65</u> 27/06/2023	Autorisation à la S.C.P. MARGALL D'ALBENAS d'ester en justice auprès de la juridiction compétente pour défendre les intérêts de la Commune – Affaire MARCHETTI Aimé – tribunal judiciaire	03/07/2023
<u>2023-06-66</u> 27/06/2023	Autorisation à la S.C.P. MARGALL D'ALBENAS d'ester en justice auprès de la juridiction compétente pour défendre les intérêts de la Commune – Affaire LABIDI Abdallah – tribunal administratif	03/07/2023
<u>2023-06-67</u> 27/06/2023	Concession de service public – Exploitation Multi-accueil collectif « Les Jardins des Myrtes » Modification n°1 relative à la modification de la composition de la formule prévue à l'article 8.1. du cahier des charges du contrat de concession visant à l'actualisation annuelle de la compensation pour contraintes de service public versée par l'autorité concédante	27/06/2023
<u>2023-07-68</u> 03/07/2023	Marché Public n°2023-01 – Travaux d'extension du cimetière du Loubatier sis 37 Chemin du Loubatier – 13180 GIGNAC-LA-NERTHE ENTREPRISE BIGI TRAVAUX Lot 01 : Démolition Montant HT : 23 260,00 € Lot 02 : V.R.D / Espaces Verts / Maçonnerie Montant HT : 502 187,05 €	03/07/2023
<u>2023-07-69</u> 03/07/2023	Indemnisation sinistre – Réparation d'un bris de glace Montant HT : 462,24 €	03/07/2023
<u>2023-07-70</u> 04/07/2023	Signature d'une convention d'occupation précaire – M. Thibaud BEYSSON – local dénommé « Grange » sis parcelle cadastrée section AX n°293 – Boulevard Périer	05/07/2023
<u>2023-07-71</u> 13/07/2023	Signature bail d'habitation Association MARIGNANE GIGNAC COTE BLEUE FOOTBALL CLUB - logement de type 3 situé 39 Avenue de la République – 13180 GIGNAC-LA-NERTHE Montant mensuel du loyer : 800,00 €	13/07/2023
<u>2023-07-72</u> 13/07/2023	Signature bail d'habitation Association MARIGNANE GIGNAC COTE BLEUE FOOTBALL CLUB - logement de type 3 en duplex situé 39 Avenue de la République – 13180 GIGNAC-LA-NERTHE Montant mensuel du loyer : 850,00 €	13/07/2023

<u>2023-07-73</u> 13/07/2023	<p>Marché Public n°2023-03 : Travaux de rénovation de l'école élémentaire sise avenue Jean Jaurès – 13180 GIGNAC-LA-NERTHE</p> <p>Lot 01 : Démolition, Désamiantage, Maçonnerie, Façades, Charpente, Couverture, Etanchéité, Sols Durs, Faiences, Electricité, Photovoltaïque, Ferronnerie, Ventilation</p> <p>Modification n°5 SAS MLC Montant H.T : 19 240,62 €</p>	17/07/2023
<u>2023-07-74</u> 13/07/2023	<p>Mandat de location : Agence « LA NERTHE IMMOBILIER » pour la mise en location d'un logement de type 3 en duplex sis 39 Avenue de la République – 13180 GIGNAC-LA-NERTHE</p> <p>Montant H.T. : 648,33 €</p>	19/07/23
<u>2023-07-75</u> 13/07/2023	<p>Mandat de location : Agence « LA NERTHE IMMOBILIER » pour la mise en location d'un logement de type 3 sis 39 Avenue de la République – 13180 GIGNAC-LA-NERTHE</p> <p>Montant H.T. : 573,33 €</p>	19/07/2023
<u>2023-07-76</u> 13/07/2023	<p>Mandat de location : Agence « LA NERTHE IMMOBILIER » pour la mise en location d'un logement de type 3 sis 4 Avenue de la République – 13180 GIGNAC-LA-NERTHE</p> <p>Montant H.T. : 883,33 €</p>	19/07/2023
<u>2023-07-77</u> 13/07/2023	<p>Signature bail d'habitation Monsieur POUTU Alain - logement 2A de type 3 situé 2 Boulevard Camille Pelletan – 13180 GIGNAC-LA-NERTHE</p> <p>Montant mensuel du loyer : 950,00 €</p>	19/07/2023
<u>2023-07-78</u> 27/07/2023	<p>Marché Public n°2023-03 : Travaux de rénovation de l'école élémentaire sise 6 avenue Jean Jaurès – 13180 GIGNAC-LA-NERTHE</p> <p>Lot 02 : Menuiseries extérieures, Menuiseries intérieures, Plâtrerie, Sols souples, Peinture, Climatisation, Plomberie, Espaces verts</p> <p>Modification n°4 SAS MLC Montant HT : 49 020,00 €</p>	27/07/2023
<u>2023-07-79</u> 27/07/2023	<p>Marché Public n°2023-03 : Travaux de rénovation de l'école élémentaire sise 6 avenue Jean Jaurès – 13180 GIGNAC-LA-NERTHE</p> <p>Lot 01 : Démolition, Désamiantage, Maçonnerie, Façades, Charpente, Couverture, Etanchéité, Sols Durs, Faiences, Electricité, Photovoltaïque, Ferronnerie, Ventilation</p> <p>Modification n°6 SAS MLC Montant HT : 19 240,62 €</p>	27/07/2023
<u>2023-07-80</u> 28/07/2023	Abrogée et remplacée par la DM n°2023-08-83	31/07/2023

<u>2023-08-81</u> 02/08/2023	Emprunt exercice 2023 – 800 000 € auprès de la Banque Postale	03/08/2023
<u>2023-08-82</u> 04/08/2023	Accord-cadre à bons de commande pour l'impression de documents de communication, n°2019-11 Modification n°10 relative à l'ajout d'une ligne supplémentaire au Bordereau des prix unitaires Sans incidence financière	
<u>2023-08-83</u> 07/08/2023	Abroge et remplace la décision municipale n°2023-07-80 Signature d'un accord-cadre à bons de commande de prestations de services sans publicité ni mise en concurrence préalables – Dispositifs d'alerte connecté pour travailleurs isolés SECURITAS TECHNOLOGY France Montant minimum annuel : 198,00 € H.T. Montant maximum annuel : 6 000,00 € H.T. Montant forfaitaire : 198,00 € H.T.	07/08/2023
<u>2023-08-84</u> 21/08/2023	Accord-cadre à bons de commande de service de restauration municipale pour la fabrication et la distribution de repas, n°2021-07 Modification n°2 relative à l'ajout d'une ligne supplémentaire au BPU Sans incidence financière	07/08/2023
<u>2023-08-85</u> 22/08/2023	Accord-cadre de fournitures courantes et de services n°2023-05 - Impression de documents de communication – 13180 GIGNAC-LA-NERTHE Société COMPAGNIE MEDITERRANEENNE DE PRESSE ET DE COMMUNICATION Montant minimum annuel : 5 000,00 € H.T Montant maximum annuel : 30 000,00 € H.T	22/08/2023

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

***** Monsieur le Maire donne la parole à Mme ACHHAB Josette (point d'information Tunnel du Rove et école Marie Mauron). *****

2. Budget Primitif 2023 « Commune » - Décision modificative n°3

RAPPORTEUR : PERNIN Gabriel

EXPOSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
F O N C T I O N N E M E N T				
023	023	Virement à la section d'investissement	+37 558,00	
70	706884	Produits titre gest° des contrats assurance		-50 000,00
731	73118	Autres contributions directes		+40 000,00
731	7318	Autres		-40 000,00
74	741127	DNP des communes		+17 058,00
75	75738	Autres (subventions)		+44 500,00
75	75888	Autres (produits de gestion courante)		+26 000,00
		TOTAL	+37 558,00	+37 558,00
I N V E S T I S S E M E N T				
20	2031	Frais d'études	+50 000,00	
20	2033	Frais d'insertion	+5 558,00	
20	2051	Concessions, droits similaires	+40 000,00	
10	10222	FCTVA		+58 000,00
021	021	Virement de la section de fonctionnement		+37 558,00
		TOTAL	+95 558,00	+95 558,00

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET ADOPTE A LA MAJORITE

APPROUVE la décision modificative n°3 du BP 2023 en votant les ajustements budgétaires ci-dessus.

Abstentions : GOUIRAN Jérôme - MANGIN Isabelle - PROSPERO Jean-Michel - KALFALLI Christelle - CHEVALIER Laure - GRECO Claudio

Contre : 0

3. Demande de subvention au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône – FDADL 2023 – Aménagement d'un parking paysager à proximité du futur Pôle santé sis Résidence ENVI – Quartier la Mousseline

RAPPORTEUR : PERNIN Gabriel

EXPOSE

Dans le cadre du dispositif « Fonds Départemental d'Aide au Développement Local » développé par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans sa politique d'aide aux communes, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention pour les travaux d'aménagements d'un parking paysager à proximité du futur pôle santé sis résidence ENVI quartier la Mousseline

La ville de Gignac-la-Nerthe se trouve confrontée, comme de nombreuses autres communes environnantes, à un redoutable effet ciseau :

- croissance démographique notamment sous la contrainte de la loi SRU qui sanctionne lourdement les communes carencées en logements sociaux. Ainsi la ville est passée, suite à la création de plus de 500 logements, de 9400 habitants à plus de 10 000 aujourd'hui.
- Départs à la retraite non remplacés de plusieurs médecins généralistes. Si la ville a pu compter plus de 10 généralistes à une période, il n'en reste à peine la moitié avec encore un départ prévu.

Ainsi la ville peut dorénavant être qualifiée de « désert médical ».

Les attentes des habitants sont importantes, c'est pourquoi Monsieur le maire et son équipe ont recherché des médecins avec la volonté de créer un véritable pôle santé qui serait porté par des investisseurs privés avec une implication forte de la ville notamment au sujet de la desserte et des possibilités de stationnement. Tous ces professionnels sont d'accord pour investir, acheter les locaux et y implanter leurs activités à la condition que l'offre de parking public soit augmentée.

Le coût total de cette opération est estimé à la somme de : 980 697,55 € HT, une première tranche, au titre du FDADL 2023, est demandée pour un montant de 557 965,00 € HT.

Ainsi pour ce projet, un plan de financement prévisionnel a été établi conformément au tableau ci-après.

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET ADOPTE A L'UNANIMITE

APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour les travaux d'aménagements d'un parking paysager à proximité du futur pôle santé sis résidence ENVI quartier la Mousseline

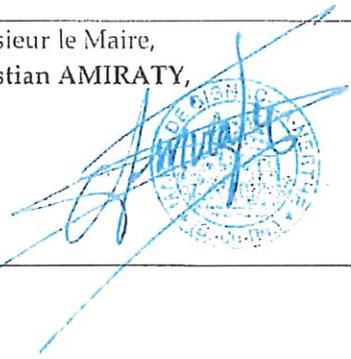
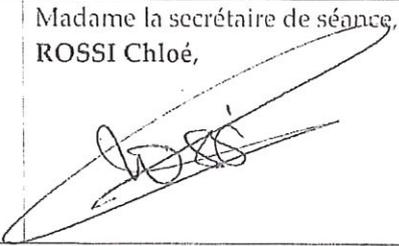
COÛT HT	FINANCEMENTS
557 965,00 € FDADL 2023	Département : 278 983,00 € (Taux 50%)
	Autofinancement Commune : 278 982,00 €
TOTAL HT :	TOTAL FINANCEMENTS : 557 965,00 € (100%)

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, au titre du dispositif « Fonds Départemental d'Aide au Développement Local 2023» l'octroi d'une subvention telle que définie dans le plan de financement susvisé.

Abstentions : 0

Contre : 0

***** Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil municipal à 18h52. *****

Monsieur le Maire, Christian AMIRATY, 	Madame la secrétaire de séance, ROSSI Chloé, 
---	---